



INSCRIPTIONS 2019-2020

CANTINE – ACCUEILS PERISCOLAIRES – A.L.S.H.

RECAPITULATIF DES PIECES à FOURNIR au plus tard le 29 juin 2019 :

- Fiche FAMILLE à ACTUALISER** (écrire les modifications en couleur)
- Fiche sanitaire** remplie et signée des DEUX parents (1 par enfant)
- Fiche des CHOIX d'inscriptions** : cantine/périscolaire/ALSH (1 par enfant)
- Attestation d'assurance 2019/2020** scolaire et extra-scolaire (responsabilité civile et dommages corporels)
- Copie de la dernière « **Attestation de paiement CAF** », pour le calcul de votre tarification. Ce justificatif, est facilement téléchargeable en vous connectant sur www.caf.fr.
- En cas de divorce, la photocopie du jugement attestant du droit de garde de l'enfant.
- Si elle n'a pas déjà été fournie, la copie de l'**avis d'imposition** 2018 des revenus 2017 **recto/verso** (+ celle du 2^{ème} parent si union libre)
- Pour les nouvelles inscriptions : 2 justificatifs de domicile (ex : facture EDF, facture Gaz, facture Eau). Aucun autre justificatif ne sera accepté (SFR, Orange etc...)
- Paiement par **prélèvement automatique (recommandé)** : pour les nouvelles demandes, ou bien en cas de changement de coordonnées bancaires, merci de remplir un mandat de prélèvement SEPA. [Plus de 83 % des familles ont déjà choisi ce mode de paiement.]

À CONSERVER

- Le **mémo** avec toutes les informations utiles.

- Les **règlements intérieurs 2018-2019** « accueils périscolaires - restauration scolaire » et « ALSH » **restent en vigueur pour l'année 2019-2020**. Toutefois, ils sont susceptibles de modifications tarifaires ultérieures éventuellement liées aux orientations budgétaires de la Communauté de Communes Vexin Centre.

Merci de déposer en mairie ces documents à la date demandée, à défaut l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte pour la rentrée.